

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 46/2022

### OBJET : FINANCES – TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES

L'an deux mil vingt-deux, le 22 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2022

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, DAUJAN Nicolas, FAURE Christophe, ACHARD Laure, FLEURET Alain, VIGNE Amélie, BARBE Sabrina, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, MAUSSERT Karine, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BERTUCCI Sandrine pouvoir à BLAISE Véronique, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, CHALAYE Franck, LAFOND Florian, MINGORANCE Anita

Mme Sylvie BARRE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des concessions triples de 9 m<sup>2</sup> peuvent-être renouvelées et qu'actuellement le tarif pour ces concessions n'existe plus.

Il propose de fixer de nouveaux tarifs applicables dans les deux cimetières de la commune au m<sup>2</sup>.

### LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe ainsi qu'il suit les tarifs des concessions dans chacun des cimetières des communes historiques et Mercuriol et Veunes, applicables à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 :

	15 ans	30 ans
CONCESSIONS :	85 € le m <sup>2</sup>	135 € le m <sup>2</sup>
CASE COLUMBARIUM :	250 €	450 €
Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir	Gratuit	

Ainsi fait et délibéré, à Mercuriol-Veunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 23/11/2022  
Reçu en préfecture le 23/11/2022  
Affiché le 23/11/2022  
ID : 026-200056547-20221122-DE\_2022\_46-DE

